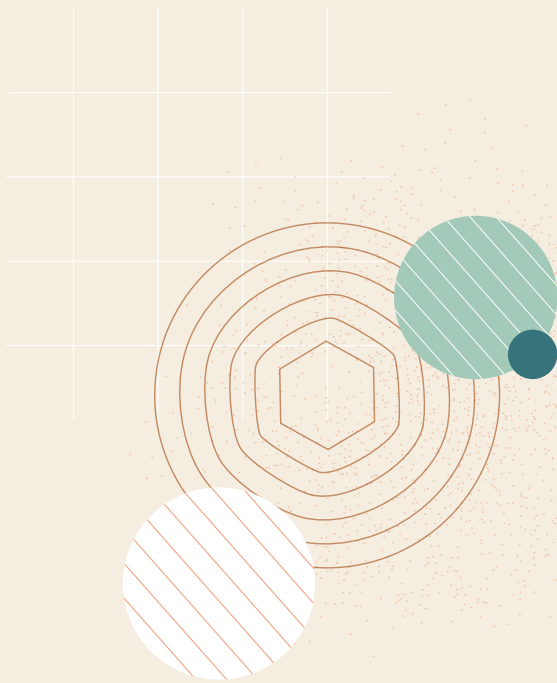


SYNTHÈSE

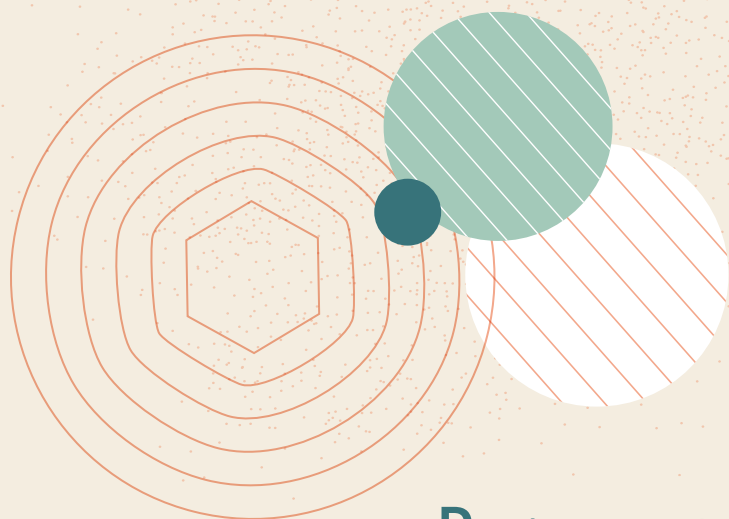


CONTRAT
D'OBJECTIFS
ET DE PERFORMANCE

2021/2024

L'innovation est un facteur majeur de compétitivité pour l'économie. La raison d'être de l'INPI est de protéger cette innovation mais également d'accompagner les entrepreneurs au moment même où ils créent de la richesse.

C'est ainsi qu'au cours du précédent Contrat d'objectifs et de performance, l'INPI s'est attaché à développer des outils et services plus performants, mieux adaptés aux besoins des utilisateurs : renforcement de la qualité des titres français de propriété industrielle, dématérialisation totale des procédures, création de services à forte valeur ajoutée, action à l'international.



Dans la continuité, le Contrat d'objectifs et de performance 2021/2024 déroule en actions concrètes les grands défis identifiés dans le plan stratégique à horizon 2025.

Il a pour ambition de faire de la propriété industrielle un outil pour dynamiser l'économie, avec pour fil rouge la satisfaction de nos parties prenantes.

Il intègre également la mise en œuvre des nouvelles missions de l'INPI relatives aux formalités des entreprises.

CETTE FEUILLE DE ROUTE S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS AXES

1 RENFORCER LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS

Cet axe comporte trois objectifs :

- Faciliter la création d'entreprises et diffuser des informations exhaustives
- Améliorer l'expérience utilisateur sur les titres de propriété industrielle
- Renforcer les titres et outils de preuve

2 ACCROÎTRE LA PROMOTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'INFLUENCE INTERNATIONALE

Cet axe comporte deux objectifs :

- Promouvoir l'intérêt de la propriété intellectuelle pour dynamiser l'économie française
- Amplifier la présence française au sein de l'écosystème international de la propriété intellectuelle

3 ASSURER UN FONCTIONNEMENT PERFORMANT ET ADAPTÉ À SES AMBITIONS

Cet axe comporte trois objectifs :

- Améliorer la performance des fonctions support
- Développer l'attractivité de l'INPI
- Exploiter les nouvelles technologies

QUELQUES ACTIONS PHARE

- Créer le guichet unique et le registre général des entreprises
- Renforcer la procédure dessins et modèles
- Instaurer des procédures de recours

- Rendre accessible à tous la connaissance de la propriété intellectuelle via la formation
- Contribuer à une réelle prise de conscience de l'impact de la contrefaçon

- Ré-internaliser les archives numériques et valoriser les fonds patrimoniaux
- Renforcer la marque employeur
- Explorer les opportunités offertes par l'intelligence artificielle



www.inpi.fr

Suivez INPI France sur



inpi